

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Sécurité juridique, revirements de jurisprudence, pouvoirs des juges, beaucoup de bruit pour peu de choses ?

Pascal Rennes : Avant-propos.

Pierre Lyon-Caen : Faut-il vraiment retarder les effets des revirements de jurisprudence ?

Emmanuel Gayat et Arnaud de Senga : Un débat sur la nature et le rôle de la jurisprudence ou une promotion de la sécurité juridique des employeurs ? Deux arrêts pour un rapport.

Tamar Katz : La détermination de la rémunération variable : la part de l'unilatéral, du négocié et du juge.

Jacques Delga et Abiramy Rajkumar : Le harcèlement moral : éléments caractéristiques du harcèlement moral au regard du Code du travail et de la jurisprudence contemporaine.

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

La contestation patronale des honoraires dus à l'expert-comptable du Comité d'entreprise.

Cour d'appel de Versailles (14^e Ch.) 5 mai 2004 - Note Stéphane Ducrocq (p. 174)

La sanction du non-respect par l'employeur du pouvoir de veto du Comité d'entreprise en matière d'horaires variables.

Cour d'appel de Paris (14^e Ch. A) 4 février 2004 - Note Maurice Cohen (p. 177)

La notion de pause et la qualification de temps de travail effectif.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 octobre 2004 - Note Anja Johansson (p. 180)

Le non-respect "partiel" de ses obligations par l'employeur ne justifie pas, selon la Cour de cassation, le paiement des jours de grève.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 5 janvier 2005 - Note Y.L.P. (p. 182)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

Doctrine :**Sécurité juridique, revirements de jurisprudence, pouvoirs des juges, beaucoup de bruit pour peu de choses ?**

– Avant propos par Pascal Rennes	137
– Faut-il vraiment retarder les effets des revirements de jurisprudence ? par Pierre Lyon-Caen , Avocat général honoraire à la Cour de cassation	139
– Un débat sur la nature et le rôle de la jurisprudence ou une promotion de la sécurité juridique des employeurs ? Deux arrêts pour un rapport, par Emmanuel Gayat , Avocat au Barreau de Paris et Arnaud de Senga , DEA de droit social	146
ANNEXE : TRIBUNAUX – Pouvoirs – Revirement de jurisprudence – Application dans le temps (deux espèces) – Autorité relative de la chose jugée – Interdiction faite aux juges de se prononcer par voie de disposition générale et réglementaire (première espèce) – Conditions de validité d'une clause de non-concurrence – Exercice d'une liberté fondamentale – Application immédiate (deuxième espèce). Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 9 mai 1995	149
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 17 décembre 2004	149
– La détermination de la rémunération variable : la part de l'unilatéral, du négocié et du juge, par Tamar Katz , Docteur en droit, Avocate au Barreau de Paris	151
ANNEXES : SALAIRE – Fixation – Salaire variable – Critères – Objectif de résultats – Détermination – Défaut – Office du juge. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 juillet 2004	157
SALAIRE – Fixation – Mode de fixation – Convention des parties – Limites. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 juillet 2002	157
SALAIRE – Fixation – Modes de fixation – Accord collectif ou usage ou engagement unilatéral de l'employeur – Dénonciation – Portée. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 20 octobre 1998	158
CONTRAT DE TRAVAIL – Modification imposée par l'employeur – Modification de la rémunération – Conditions – 1° Clause prévoyant une faculté de modification unilatérale – Portée – 2° Accord du salarié – Mode de rémunération plus avantageux selon l'employeur – Absence d'influence. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 mai 2000	159
SALAIRE – Fixation – Durée limitée à un an – Détermination – Fixation unilatérale par l'employeur Obligation de négocier – Défaut – Office du juge. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 1er avril 2003	159
SALAIRE – Fixation – Salaire variable – Diminution – Modification imposée par l'employeur – Condition. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 janvier 2002	160
Le harcèlement moral : éléments caractéristiques du harcèlement moral au regard du Code du travail et de la jurisprudence contemporaine, par Jacques Delga , Professeur à l'ESSEC, Avocat à la Cour d'appel de Paris et Abiramy Rajkumar , étudiante en DEA de droit privé - Paris I	161

Document :

Avis de la CGT sur l'application dans le temps de la règle jurisprudentielle	172
--	-----

Jurisprudence :

COMITÉS D'ENTREPRISE – Expert-comptable – Désignation dans le cadre d'un droit d'alerte – Contestation judiciaire du montant des honoraires dus par l'entreprise – Prestations correspondant aux préoccupations du Comité – Rejet. COUR D'APPEL DE VERSAILLES (14e Ch.) 5 mai 2004	174
Note Stéphane Ducrocq , Avocat au Barreau de Lille	176
COMITÉS D'ENTREPRISE – Introduction des horaires variables – Nécessité d'une autorisation préalable du Comité – Séance ayant été suspendue suite au départ des élus – Absence d'autorisation – Suspension de la mise en œuvre par l'employeur. COUR D'APPEL DE PARIS (14e Ch. A) 4 février 2004	177
Note Maurice Cohen	178
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE – Contrats de remplacement successifs – Absence de mention de la qualification du salarié remplacé – Requalification en contrat à durée indéterminée – Licenciement intervenant immédiatement après pour un motif économique – Caractère frauduleux – Nullité – Réintégration ordonnée. CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (Section Activités diverses) 20 octobre 2003	178
DURÉE DU TRAVAIL – Travail effectif – Temps de pause – Qualification. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 12 octobre 2004	180
Note Anja Johansson , Docteur en droit	181
GRÈVE – Revendications – Respect des droits des salariés – Manquement de l'employeur – Notion – Respect partiel de la NAO – Faute caractérisée (non) – Paiement des jours de grève (non). COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 janvier 2005	182
Note YLP	183